

**VILLE D'HAVELUY**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de séance : 9 AVRIL 2026**

Date de convocation : 3 AVRIL 2026

Date d'affichage : 3 AVRIL 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 22

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**PRESENTS** : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1<sup>ère</sup> adjointe + LEBBADER D., 2<sup>ème</sup> adjoint + FARENEAU G., 3<sup>ème</sup> adjointe + CHATELLAIN J., 4<sup>ème</sup> adjoint+ LAINE M., 5<sup>ème</sup> adjointe + HAMLAH M., 6<sup>ème</sup> adjoint + GIRARD J.C + LIENARD J.M. + MORELLE C. + BUONGIORNO G + BERNARDO-TEIXEIRA N. + FERAHTIA A. + FREMEAUX G. + DIVERCHY J. + AMGHAR S. + SMAGGHE D. + DEJONGHE V. + RACZYNSKI C. + FERMAUT O. + CLOSSE E. + DHAUSSY L.

**EXCUSES** : MM. BOULLERIER M.

**ABSENTS** : MM. /

**Secrétaire de séance** : Mme LAINE M.

***Délibération N° 2026-03-01***

**OBJET**

**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal  
en date du 21 mars 2026**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que l'Assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026.

Vu l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 a préalablement été communiqué aux membres du Conseil Municipal,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix « POUR »),**

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2026.

Fait en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



**Marilyne LAINE**

Le Maire,



**Jean-Paul RYCKELYNCK**

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise à la Sous-Préfecture le 13/04/2026  
Publiée ou notifiée le 13/04/2026  
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,

